



**Association des sports des Sourds du Canada
Manuel de politiques
sur la diversité et l'inclusion pour les LGBTQIA+**

Mise à jour le 9 avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Définitions	3-4
2. Objectif	4
3. Application et portée	4-5
4. Principes directeurs	5
5. Déclaration de politique générale sur la création d'environnements respectueux pour les personnes LGBTQIA+	6
6. Déclaration de politique sur la création d'environnements respectueux pour les personnes transgenres	6-7
7. Processus de résolution des conflits pour les personnes et/ou les problèmes LGBTQIA+	7-8
8. Prise de décision	8
9. Engagement permanent en faveur de l'inclusion et de la diversité des LGBTQIA+	8
10. Évaluation	8

1. Définitions

Les termes clés de cette politique sont définis ci-dessous :

- a. **Sexe :**
La classification des personnes en tant qu'homme, femme ou intersexe. Le sexe est généralement attribué à la naissance et est basé sur le système reproductif, les hormones, les chromosomes et d'autres caractéristiques physiques d'une personne.
- b. **Identité de genre :**
Le sentiment le plus profond qu'a une personne de son genre. Il peut s'agir d'un homme, d'une femme, des deux, d'aucun des deux, ou de quelque chose d'entièrement différent. Le genre fait également référence à diverses caractéristiques sociales et comportementales (par exemple, l'apparence et les manières). Les gens peuvent utiliser de nombreux mots différents pour parler de leur identité et de leur expression de genre.
- c. **Expression de genre :**
La façon dont un individu communique son identité de genre aux autres. Cela se traduit par le comportement, le langage corporel, la voix, l'accentuation ou la minimisation des caractéristiques corporelles, le choix des vêtements, la coiffure, le maquillage ou les accessoires. Les traits et les comportements associés à la masculinité et à la féminité sont propres à chaque culture et sont évolutifs.
- d. **Binaire de genre :**
Système social dans lequel les gens sont considérés comme ayant l'un des deux genres suivants : homme ou femme. Ces genres sont censés correspondre au sexe attribué à la naissance : homme ou femme. Dans le système binaire de genre, il n'y a pas de place pour la diversité en dehors de l'homme ou de la femme (comme vivre entre les genres), ou transcender le binaire. Le système binaire de genre est rigide et restrictif pour de nombreuses personnes qui estiment que le sexe qui leur a été assigné à la naissance ne correspond pas à leur genre.
- e. **Cisgenre :**
Terme désignant une personne dont l'identité de genre correspond à son sexe assigné (par exemple, une personne dont l'identité de genre est homme et qui a été assignée homme à la naissance).
- f. **LGBTQIA+ :**
Un acronyme générique pour lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels et bispirituels. Les autres acronymes couramment utilisés sont LGBTQ+ et LGBTQ2.
- g. **Trans :**
Un terme générique pour les personnes ayant des identités et des expressions de genre diverses qui ne se conforment pas aux idées stéréotypées sur le genre. Il inclut, sans s'y limiter, les personnes qui s'identifient comme transgenres, travestis (adjectif) ou non conformes au genre (genre divers ou genderqueer).

- h. **Transspectre :**
Lorsqu'une personne se trouve sur le transspectre, cet individu est sous l'égide des trans. Voir la définition du terme « trans » ci-dessus.
- i. **Bispirituel :**
Terme générique utilisé par certaines personnes des Premières Nations plutôt que de s'identifier comme LGBTQ, ou en plus de celles-ci. Ce terme affirme l'interrelation de tous les aspects de l'identité — y compris le genre, la sexualité, la communauté, la culture et la spiritualité.
- j. **Intersexe :**
Terme général utilisé pour désigner une variété de situations dans lesquelles une personne naît avec une anatomie reproductrice ou sexuelle qui ne correspond pas aux cases traditionnelles « femme » ou « homme ».
- k. **Orientation sexuelle :**
L'orientation sexuelle décrit la sexualité humaine, comme celle des gais, des lesbiennes, des bisexuels, des pansexuels, des asexuels et des hétérosexuels. L'identité de genre d'une personne est fondamentalement différente de son orientation sexuelle et n'y est pas liée. Le fait de s'identifier comme trans ne prédit ni ne révèle rien sur l'orientation sexuelle d'une personne. Une personne trans peut s'identifier comme gai, lesbienne, queer, hétérosexuelle ou bisexuelle.

2. Objectif

L'Association des sports des Sourds du Canada reflétera la diversité, l'équité et l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités. Le but de cette politique est de s'assurer que l'Association des sports des Sourds du Canada offre aux personnes LGBTQIA+ une gamme complète et équitable d'occasions de participer et de diriger. Cette politique vise également à s'assurer que l'Association des sports des Sourds du Canada prend les mesures nécessaires pour bénéficier de perspectives, de compétences et d'expériences diverses dans sa gouvernance, ses programmes et ses activités.

3. Application et portée

Ce guide de politique et de pratique s'applique à l'Association des sports des Sourds du Canada comme suit :

- a. Il est contraignant pour le Conseil d'administration.
- b. Il est contraignant pour l'ensemble du personnel, y compris les cadres et les superviseurs, ainsi que pour le personnel à temps plein, occasionnel, temporaire ou permanent.
- c. Il couvre tous les aspects de l'emploi, du recrutement et de la sélection, des conditions et des avantages, de la formation et de la promotion, de la répartition des tâches, des quarts de travail, des horaires, des dispositions relatives aux toilettes, de la charge de travail, de l'environnement de travail, de l'équipement et du transport.
- d. Il sera contraignant pour tous les bénévoles et stagiaires agissant dans le cadre de leurs fonctions au sein de notre organisation (par exemple, en tant que membre d'un comité officiel ou d'un groupe de travail ad hoc, ou lors d'un événement sportif spécifique), à condition que le bénévole ou le stagiaire ait expressément accepté de s'y soumettre.

- e. Il doit informer tous les aspects de la participation à nos sports, y compris la sélection et la participation des équipes, l'adhésion et la prestation de services (par exemple, la fourniture de services d'entraînement).
- f. Il s'applique quand la personne se trouve sur le site, hors du site, lorsqu'elle travaille après les heures de travail ou quand elle participe à des fonctions sociales liées au travail ou à des conférences — partout où le personnel, les bénévoles ou les stagiaires peuvent se trouver dans l'exercice de leurs fonctions.
- g. Il régit le traitement des autres membres du personnel, des membres de l'association (y compris les athlètes, les entraîneurs et les officiels), des clients et du public rencontrés dans le cadre de la prestation de services et d'autres tâches organisationnelles.

4. Principes directeurs

Les principes suivants ont guidé l'Association des sports des Sourds du Canada dans l'élaboration de ses politiques et pratiques sur l'inclusion des LGBTQIA+ dans nos sports :

- a. Les personnes d'identité LGBTQIA+ doivent avoir les mêmes chances de participer à nos sports et de viser l'excellence à tous les niveaux et à toutes les capacités.
- b. Les politiques régissant la participation des personnes ayant une identité LGBTQIA+ doivent favoriser le franc-jeu, l'honnêteté, le respect et l'intégrité.
- c. Les politiques régissant la participation des personnes ayant une identité LGBTQIA+ à nos sports doivent favoriser la diversité et l'inclusion, afin de permettre une expérience sportive positive, exempte de discrimination et de harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.
- d. La participation à nos sports devrait célébrer les différences et se concentrer sur les avantages et la joie du sport.
- e. Les politiques régissant la participation des personnes LGBTQIA+, en particulier pour nos athlètes, doivent être fondées sur des preuves, reconnaître la nécessité de protéger les droits à la vie privée des personnes LGBTQIA+ et s'efforcer de prévenir les dommages physiques, émotionnels et mentaux.
- f. Les pratiques qui encouragent la compréhension et le soutien des personnes ayant une identité LGBTQIA+ doivent être améliorées pour reconnaître les défis et la valeur de la défense d'un sport équitable, sûr et ouvert.

5. Déclaration de politique générale sur la création d'environnements respectueux pour les personnes LGBTQIA+

a. Confidentialité

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à maintenir la confidentialité des identités LGBTQIA+ des individus. Si une personne a donné la permission de partager son identité, celle-ci ne doit s'appliquer qu'à la portée/au domaine pour lequel elle a donné sa permission. L'Association des sports des Sourds du Canada ne partagera pas avec personne des renseignements sur l'orientation sexuelle, l'expression de genre, l'identité de genre, l'état intersexe ou le statut transgenre d'une personne sans son consentement éclairé.

b. Emplacement

L'Association des sports des Sourds du Canada s'efforcera de plaider pour que les événements sportifs internationaux des Sourds n'aient pas lieu dans des endroits où les droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+ ne sont pas protégés.

6. Déclaration de politique sur la création d'environnements respectueux pour les personnes transgenres

a. Nom et pronoms choisis

Nous ferons tout notre possible pour apprendre et utiliser les noms et pronoms choisis par notre personnel et nos membres. Nous reconnaissons que le fait de ne pas respecter l'identité ou l'expression de genre d'une personne en continuant délibérément à utiliser un nom (« deadname » ou morinom et morinommage par signe) ou des pronoms (erreur de genre) incorrects est discriminatoire et ne sera pas toléré.

b. Sauvegarde du droit à la vie privée et à la confidentialité d'une personne

L'Association des sports des Sourds du Canada reconnaît le droit à la vie privée de tous ses employés et membres. Nous ne demanderons des renseignements sur le sexe de notre personnel et de nos membres que (a) lorsqu'ils sont essentiels aux services ou aux programmes offerts (b) pour lesquels il n'y a pas de conséquences en cas d'abstention, et (c) d'une manière qui est inclusive. Nous respecterons et préserverons la vie privée et la confidentialité de tout membre du personnel ou de tout membre transgenre, car le non-respect de cette règle peut mettre cette personne en danger.

c. Utilisation des toilettes, vestiaires et autres installations

L'Association des sports des Sourds du Canada fait des efforts de fournir au personnel et aux membres qui s'identifient comme trans un accès et une utilisation sécuritaires des toilettes, des vestiaires et des autres installations selon leur identité ou leur expression de genre. Nous chercherons à accomplir cela d'une manière discrète, confidentielle et sensible qui ne révèle pas l'identité ou l'expression trans d'une personne, en respectant ses choix. Nous travaillerons également avec les autres équipes et les organisations hôtes pour garantir un traitement respectueux de tout membre du personnel ou de tout membre qui s'identifie comme trans par leurs entraîneurs, les officiels, les spectateurs et les médias.

d. Tenue vestimentaire, images et langage respectueux du genre

Nous veillerons à ce que nos codes vestimentaires pour l'ensemble du personnel et des membres, y compris les uniformes des équipes sur et en dehors du terrain de sport, respectent l'identité et l'expression de genre d'une personne. Les images que nous utilisons dans nos documents écrits, vidéo et en ligne refléteront la diversité de notre personnel et de nos membres, en utilisant un langage qui tient compte du genre.

e. Soutien aux personnes en transition

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à fournir le soutien nécessaire au personnel et aux membres pour qu'ils puissent réussir leur transition au sein de notre Association sportive, en

s'assurant qu'ils sont traités avec respect et dignité et selon les besoins qu'ils ont exprimés.

i. **Conditions d'éligibilité pour la participation aux concours genrés**

Compétitions nationales :

Les participants aux événements organisés par l'Association des sports des Sourds du Canada sous notre autorité peuvent participer dans la catégorie de genre dans laquelle ils s'identifient. Par exemple, dans ces événements, les personnes qui s'identifient comme une fille ou une femme peuvent concourir avec d'autres filles et femmes, ainsi que dans des équipes mixtes. Toutes les identifications d'identité et d'expression de genre par nos athlètes sont considérées comme étant faites de bonne foi et ne nécessitent pas de divulgation ou de documentation supplémentaire.

ii. **Compétitions internationales et autres en dehors de nos juridictions :**

L'Association des sports des Sourds du Canada se tiendra informée des politiques d'admissibilité connexes dans les compétitions internationales et autres compétitions hors de nos juridictions qui pourraient avoir un impact sur nos athlètes trans. Nous nous assurerons que nos athlètes transgenres connaissent et comprennent ces exigences d'admissibilité et nous travaillerons avec eux, à leur demande, pour soutenir pleinement leurs choix d'admissibilité.

f. **Exigences du Programme canadien antidopage (PCA)**

L'Association des sports des Sourds du Canada encourage les athlètes trans à se renseigner sur le statut de tous les médicaments qu'ils utilisent afin de déterminer leurs besoins en matière d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour l'utilisation de médicaments interdits, et de s'assurer de la conformité aux exigences du PCA et du Code mondial antidopage, le cas échéant. Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport aide tous les athlètes dans ces tâches.

g. **Lignes directrices et sélection des hôtes**

Lorsqu'ils soumettent une offre pour accueillir un événement à l'Association des sports des Sourds du Canada, les hôtes potentiels doivent indiquer les vestiaires, les toilettes et les douches disponibles, y compris les vestiaires, les douches et les toilettes privés et séparés, si un participant trans en fait la demande. Les organisateurs potentiels qui ne disposent pas de ces installations ne sont pas exclus de la liste des organisateurs d'événements. Toutefois, si une organisation hôte est choisie alors que ces exigences ne sont pas respectées, on s'attend à ce qu'elle travaille avec l'Association des sports des sourds du Canada pour fournir des aménagements similaires.

7. Processus de résolution des conflits pour les personnes et/ou les problèmes LGBTQIA+

- a. Tout membre du personnel ou de l'Association des sports des Sourds du Canada qui estime avoir été victime de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, d'agression, de diffamation ou de toute autre forme de victimisation fondée sur la sexualité et/ou l'identité ou l'expression de genre est fortement encouragé à prendre les mesures appropriées par le biais de notre processus de plainte indépendant, tel que décrit ici : <https://assc-cdsa.com/fr/tiers-independant-faire-un-signalement/> .
- b. Tout membre du personnel ou de l'Association des sports des Sourds du Canada qui est témoin de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, d'agression, de diffamation ou de toute autre forme de victimisation d'une personne en raison de sa sexualité ou de son identité ou expression de genre est fortement encouragé à prendre les mesures appropriées par l'entremise de l'Association des sports des Sourds du Canada, tel que décrit ici : <https://assc-cdsa.com/fr/tiers-independant-faire-un-signalement/>

- c. Tout membre du personnel ou membre qui ne se sent pas en sécurité ou en confiance pour entreprendre une telle action peut demander l'aide :
 - d'un membre du conseil d'administration de l'ASSC
OU
 - d'une personne neutre choisie par la personne pour communiquer avec le bureau de l'ASSCpour obtenir des conseils, un soutien ou une action en son nom.

8. Prise de décision

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à refléter équitablement les personnes LGBTQIA+ dans ses programmes, ressources et services. Ainsi, l'Association des sports des Sourds du Canada va :

- a. Prendre en compte les besoins de la communauté LGBTQIA+ lorsque ses décisions peuvent avoir un impact sur le personnel et les membres qui en font partie.
- b. Créer des espaces plus sûrs pour les personnes LGBTQIA+ afin qu'elles puissent se concentrer sur leur excellence dans le sport.
- c. Créer et soutenir de nouvelles ressources et une visibilité qui rendront les espaces plus sûrs pour les LGBTQIA+.
- d. Suivre et évaluer les progrès de l'inclusion de la communauté LGBTQIA+ dans les programmes, les ressources et les services.
- e. Offrir des opportunités aux participants LGBTQIA+ dans le cadre de ses activités et programmes en fonction de leurs compétences, connaissances et capacités. L'Association des sports des Sourds du Canada veillera également à ce que les participants ne soient ni désavantagés ni privés d'accès en raison de leur identité LGBTQIA+, conformément à la législation fédérale sur les droits de la personne.

9. Engagement permanent en faveur de l'inclusion et de la diversité des LGBTQIA+

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à éduquer son personnel et ses membres sur l'importance de l'inclusion des LGBTQIA+ et sur ce à quoi cela ressemble dans les pratiques, les politiques, les procédures et les normes de comportement.

10. Évaluation

L'Association des sports des Sourds du Canada s'engage à surveiller de façon continue les développements concernant la mise en œuvre de cette politique, y compris toute conséquence non intentionnelle. Pour ce faire, l'Association s'engage à :

- a. Faire un rapport annuel sur les actions prises les deux premières années suivant la date de l'adoption de la politique. À partir de la troisième année, faire une évaluation de la politique à tous les 3 ans.
- b. Les rapports seront examinés par des représentants appropriés de la communauté LGBTQIA+, y compris des personnes transgenres.